

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Autenne Alexia ;Van Hecke Elisabeth ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'objet du cours est d'analyser les questions de coordination, de coopération et d'anticipation des comportements qui sont à la fois des problèmes économiques et des problèmes juridiques. Il présentera de manière synthétique l'analyse du droit économique et traitera des questions suivantes: - En quel sens les droits sont-ils des biens économiques ? - Quelle est la différence entre la coordination des comportements et la coopération entre les sujets de droits ? - Pourquoi et comment la coopération entre les acteurs s'impose lorsqu'ils interagissent, adaptent et ajustent leur comportement en fonction des informations qu'ils reçoivent d'autrui ? - Les règles juridiques contribuent-elles et/ou doivent-elles contribuer à l'efficacité économique ?
Acquis d'apprentissage	<p>1. Objectifs propres à un enseignement juridique acquisition des connaissances indispensables (par exemple les schémas de raisonnement) ; maniement des textes (Constitution, traités, lois) et utilisation intelligente d'une documentation ; analyse rigoureuse et précise des arrêts ; expression écrite, expression orale. 2. Objectifs propres à un enseignement juridique interdisciplinaire approche transversale du droit et recherche des équilibres et des valeurs qui sous-tendent la production normative et jurisprudentielle ; prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit et de leur production dans un processus créatif basé sur l'échange et la confrontation ; approche " généraliste " du droit ; ouverture interdisciplinaire ; développement d'un " #il extra-disciplinaire ". 3. Objectifs propres à un cours à pédagogie active participation active, investissement dans l'enseignement ; solidarité, écoute, respect dans un processus d'échange et de confrontation et dans un travail d'équipe ; créativité, réflexion critique et personnelle ; curiosité, goût de la recherche et de l'approfondissement (apprendre à apprendre) ; développement personnel, autonomie et responsabilisation.</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>L'évaluation des étudiants repose sur trois prestations complémentaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une participation active aux séances du cours. 2. La réalisation d'un travail. 3. Un examen à livres ouverts (oral ou écrit selon les années et les sessions). <p>L'étudiant qui n'aura pas présenté de travail dans les délais requis aura une cote de présence (soit 0/20) à la session de juin. Il en va de même des étudiants qui n'ont pas participé régulièrement aux séances; une participation sera qualifiée de régulière si l'étudiant n'a pas plus de deux absences non dûment justifiées.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Le cours repose sur un investissement significatif des étudiants dans leur processus d'apprentissage. Il est organisé autour de discussions à partir de lectures préalables.</p> <p>Le travail individuel permet aux étudiants d'appliquer à une problématique actuelle la démarche droit-économie. Ont, entre autres choses, été traités les sujets suivants: la légalisation des drogues, l'économie de plateforme, les droits de polluer, la gestion des nuisances autour du lac de Louvain-la-Neuve, les mécanismes d'allocation des fréquences, les modalités de gestion des prisons, etc.</p>
Contenu	<p>Ce cours, consacré à une introduction de l'approche droit économie, vise à répondre à la nécessité croissante d'une collaboration entre le droit et l'économie. Dans le cadre de l'approche positiviste et normative de l'ordre judiciaire, les règles sont énoncées, décrites et commentées de sorte qu'elles apparaissent comme faisant partie d'un corpus parfaitement hiérarchisé et logiquement cohérent.</p> <p>L'approche traditionnelle basée sur le commentaire descriptif et/ou l'interprétation de la hiérarchie formelle des sources révèle ses limites face à l'émergence de nombreux problèmes complexes et nouveaux tels que la notion d'intérêt de l'entreprise, l'établissement de la responsabilité, l'évaluation des politiques publiques ou encore le choix entre régulation et auto-régulation.</p>

	L'approche droit économie, devenue dominante dans le monde juridique anglo-saxon, vise précisément à proposer une alternative à ce modèle positiviste. L'idée est que pour que le droit devienne un meilleur instrument de régulation sociale, il faut - entre autres chose - y intégrer des considérations d'efficience.
Ressources en ligne	Le support de cours comprend, outre une bibliographie renvoyant à des ouvrages de référence, des notes écrites ou des présentations ppt rédigées par les enseignants ainsi que par les étudiants qui effectuent des travaux. Des articles et autres documents en lien avec les thèmes développés au cours sont également communiqués. Le tout est publié sur moodle.
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • Voy. Moodle <p>Un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'analyse économique du droit sont disponibles à la bibliothèque de la faculté de droit (DA53) parmi lesquels Economie du droit, Thierry Kirat, Repères La Découverte, 1999; Le coût du droit, R. Coase, PUF, 2000 ; Economie du droit : le cas français, A. Oguis et M. Faure, Paris 2002; L'analyse économique du droit :I. Fondements, E. Mackaay, Bruylant, 2000; Law and Economics, R. Cooter & T. Ulen, Addison-Wesley, 1997; Law's order: what economics has to do with law and why it matters?, D. Friedman, Princeton University Press, 2000</p> <p>Pour les concepts économiques de base, un ouvrage d'introduction parmi d'autres : Principes de l'Economie, G. Mankiw, Economica.</p> <p>Pour les thèmes spécifiques, une liste de documents sera disponible via moodle dans la rubrique 'documents'.</p>
Autres infos	Prérequis : un cours d'introduction en économie et le cours de 'sources et principes du droit'. Une connaissance passive de la langue anglaise est un outil précieux, voire indispensable.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Approfondissement en droit	LDRT100P	5		